

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2019

Membres du conseil :

NOM	PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
ROELS	PASCAL	X		
PRUVOST	NATHALIE	X		
BURLION	VALERY	X		
CATHIER	CHRISTOPHE		X	DYPRE F
DYPRE	FRANCK	X		
WALLEZ	ODILE	X		
SUXDORF	RICHARD		X	WALLEZ O
BRICOUT	JEAN CLAUDE		X	
BRICOUT	NADINE		X	PRUVOST N
BLARY	GUISLAINE		X	
RICHARD	JEREMY	X		
HIRON	JEAN PIERRE		X	RICHARD J
QUENNESON	WILFRIED		X	
GOBERT	DIDIER	X		
DEKENS	JEAN FRANCOIS	X		

Secrétaire de séance : Nathalie PRUVOST

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Vote des taux des taxes locales suite à une notification de la DRFIP

Suite à la réception d'un courrier daté du 29 mai émanant du service de la fiscalité directe locale de la DRFIP, le conseil municipal a été réuni. Ce courrier indiquait une nette diminution (12,32%) du produit attendu au niveau des taxes foncières sur les propriétés bâties par rapport au montant notifié le 11 mars 2019. Cette diminution fait suite à un contentieux émis par la SCI Troisvilles PVM auprès du pôle évaluation des locaux professionnels. La résultante est une diminution de 26 689€ du produit de recettes.

Deux possibilités s'offrent à nous :

-soit laisser en état la délibération, ne pas modifier les taux votés, tout en perdant un produit de **26 689 €**.

-soit de rehausser le produit attendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 « POUR » et 1 « CONTRE » (Jean-François DEKENS qui souhaite plutôt une imposition modérée) :

Article 1^{er} : décide de ne pas modifier les taux votés, soit :

- Taxe d'habitation = 16,71 %
- Foncier bâti = 13,00 %
- Foncier non bâti = 58,58 %

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Le conseil va par ailleurs faire un recours auprès de la préfecture afin de savoir s'il est possible d'obtenir une augmentation des dotations. Il sera par ailleurs nécessaire de rééquilibrer le budget en tenant compte de cette diminution de recettes, par décision budgétaire modificative à prendre avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 50.